



Rimonabant Etats-Unis : Mise à Jour

Paris, France, 12 février 2007 – Sanofi-aventis annonce aujourd'hui une extension de la période de revue du dossier rimonabant aux Etats-Unis, de trois mois, jusqu'au 26 Juillet 2007.

Le groupe annonce également avoir déposé ce jour auprès de la FDA le rapport de l'étude clinique SERENADE, dans le dossier de demande de mise sur le marché.

Rimonabant est le premier médicament d'une nouvelle classe d'antagonistes des récepteurs cannabinoïdes de type 1 (CB₁) découvert et développé par sanofi-aventis.

SERENADE (Study Evaluating Rimonabant Efficacy in Drug-NAive DiabEtic Patients) est une étude multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo, en groupes parallèles, qui a comparé l'effet de 20 mg de rimonabant une fois par jour à un placebo sur l'amélioration du contrôle de la glycémie, chez des patients atteints de diabète de type 2 non traités et non contrôlés par un régime alimentaire seul, pendant une durée de 6 mois.

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est l'un des leaders mondiaux de l'industrie pharmaceutique et le numéro 1 en Europe. Sanofi-aventis s'appuie sur une recherche internationale pour se développer dans sept domaines thérapeutiques majeurs : le cardiovasculaire, la thrombose, le cancer, les maladies métaboliques, le système nerveux central, la médecine interne et les vaccins. Sanofi-aventis est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New-York (NYSE : SNY).

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des événements, des opérations, des produits et des services futurs ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques comprennent ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2005 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2005 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 222-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.